



SAINT-EUSTACHE

Octobre 2018

SAINT-EUSTACHE

146 rue Rambuteau - 75001 Paris

Adresse postale : 2 impasse Saint-Eustache

75001 Paris

Tel : 01 42 36 31 05

www.saint-eustache.org

accueil@saint-eustache.org

Ensemble, le souffle d'une Bonne Nouvelle !

Chaque année, nous faisons appel à votre générosité !

Le *Denier de l'Église* est en effet un élément vital pour la vie matérielle de la paroisse Saint-Eustache. Nous savons que, depuis quelques années, la conjoncture est difficile pour beaucoup d'entre nous, mais c'est grâce à la participation généreuse d'un nombre croissant de donateurs qu'il est possible de maintenir et développer des actions spirituelles, de fraternité mais aussi artistiques, ici au cœur de Paris, au cœur des Halles.

Les moyens humains et financiers de Saint-Eustache proviennent en majeure partie des fidèles. La présence de nombreux bénévoles, leur participation aux différentes activités, leur soutien financier, l'appui des habitants et des commerçants du quartier, la contribution de personnes de tous horizons : c'est cette diversité et cette générosité qui constituent depuis tant d'années les vraies richesses de Saint-Eustache.

Votre participation au *Denier de l'Église* à Saint-Eustache, quel qu'en soit le montant, permet le développement de tous les engagements et activités de la paroisse, que ce soit dans le domaine de la spiritualité, de la fraternité ou de la vie artistique et culturelle. Les quêtes sont avant tout un geste liturgique qui concourt aux frais de fonctionnement quotidiens. Mais, pour prévoir et bâtir l'avenir de la paroisse, d'autres ressources sont indispensables. En donnant au *Denier de l'Église* vous participez à cette œuvre essentielle.

Votre participation nous permet de continuer à être au service des diverses populations présentes dans le quartier des Halles, à poursuivre ensemble l'aventure de l'Évangile en partageant avec le plus grand nombre une espérance et un regard bienveillant sur le monde. Merci de votre soutien : il compte beaucoup pour de nombreuses personnes.

Thierry Dupont, *vice président du Conseil paroissial pour les affaires économiques (CPAE)*, vous donne quelques informations sur la place du *Denier de l'Église* pour Saint-Eustache. Je tiens à remercier vivement les membres du CPAE pour leur contribution à cet élément si important de la vie de la paroisse !

Bien fidèlement à vous,

Yves Trocheris, *prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Eustache.*

Le Denier de l'Église à Saint-Eustache : quelques réponses aux questions que vous vous posez.

Qu'est-ce que le Denier de l'Église ?

Le *Denier de l'Église* a été créé en 1906, à la suite du vote de la loi de séparation des Églises et de l'État. Depuis 1905, l'Église catholique ne reçoit plus de subvention publique. Elle fait appel à la responsabilité et à la générosité des fidèles.

À quoi sert le Denier ?

Le *Denier* sert à financer le fonctionnement de la paroisse. Chaque jour, la paroisse doit trouver plus de 2.000€ pour couvrir ses charges quotidiennes, certes parfaitement maîtrisées. Il s'agit notamment de l'entretien des orgues et des locaux, plus de 6.000m², des assurances, des salaires des onze employés, les traitements et frais de vie des prêtres, les charges et la solidarité diocésaines, les aides aux associations de la paroisse, le chauffage et l'électricité, le téléphone et l'informatique, les fournitures de bureau et les timbres, nos moments de convivialité, l'impression du *Forum Saint-Eustache*...

Le *Denier* représente en 2017 la première source de revenus de la paroisse (un quart de son budget). À Saint-Eustache comme ailleurs, le *Denier* est vital pour vivre, pour accueillir, pour partager !

Quelles différences avec les offrandes faites lors des messes ?

À Saint-Eustache, les offrandes versées chaque dimanche par les fidèles dans la *Quête* ne permettent pas de couvrir le coût direct des messes : cachets des chanteurs professionnels et des organistes, photocopies des feuilles de messes et des feuilles d'informations paroissiales, chauffage, fleurs...

Le *Denier* sert donc à financer *tout* le reste !

Combien donner ?

Il n'y a pas de règle obligatoire. Néanmoins, l'Église suggère aux fidèles, si possible, de verser annuellement au *Denier* entre 1 et 2% de tous leurs revenus après impôt. Par exemple, pour une personne dont le revenu total est de 1.500€ net par mois (salaire, pension...), cela représente entre 150 et 300€ par an.

Et en 2017 ?

Au final, la collecte de 2017 s'est élevée à 238.675,88€, en hausse de 0,35% par rapport à 2016 (237.848,88€).

En 2017, nous avons eu 544 donateurs (par rapport à 526 en 2016). En 2017, 58 personnes ont donné pour la première fois à Saint-Eustache.

En raison de la grande diversité sociologique des paroissiens de Saint-Eustache, les dons sont, bien sûr, de montants très différents, de 5€ à 9.000€. Le don moyen par donateur s'élève à 438,74€, par rapport à 460€ en 2016. **Mais chaque don est important.**

Comment fonctionne la réduction d'impôt ?

Les dons à l'Église ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% du don effectué. Cela signifie que, si quelqu'un veut donner 150€ à la paroisse, alors il peut faire un don de 440€, puisqu'il pourra déduire 290€ (66% de 440€) de ses impôts.

Le plafond des dons ouvrant droit à cette réduction est élevé : 20% des revenus annuels. Même si un donateur excède ce plafond une année (à l'occasion d'un don exceptionnel, par exemple), il peut alors reporter sur l'année suivante la partie excédant le plafond. Il pourra ainsi bénéficier d'une réduction d'impôt l'année suivante.

Est-il vrai qu'une part importante du Denier versé par les fidèles revient en réalité au diocèse et non aux paroisses désignées ?

Non ! La quasi-totalité du *Denier* revient bien à la paroisse désignée par le donateur. Le diocèse, qui a seul la capacité d'émettre des reçus fiscaux, ne prélève sur les dons qu'une part infime (3,5% du don) pour couvrir le coût administratif de traitement de ces reçus et les coûts de la campagne diocésaine d'appel au *Denier*.

Qui s'occupe du Denier à Saint-Eustache ?

Les informations individuelles relatives aux dons sont naturellement confidentielles et ne sont connues que de deux personnes à Saint-Eustache : le curé et la personne responsable du *Denier*. Le *Conseil paroissial pour les affaires économiques* n'a accès qu'à des données anonymes.

Thierry Dupont, *vice-président du Conseil paroissial pour les affaires économiques de Saint-Eustache*

Pourquoi privilégier le prélèvement automatique ?

Parce que le *Denier*, c'est d'abord une question de *fidélité*. Les paroissiens sont invités à contribuer régulièrement à la vie de l'Église, entre autres sur le plan financier.

Le prélèvement automatique a trois avantages :

- Il facilite la **gestion** de la paroisse, qui a une bien meilleure visibilité sur sa trésorerie, et peut donc mieux prévoir le financement de ses projets et finalement prendre moins de risques ;
- Il permet des **économies** sur les frais de relance des donateurs réguliers qui oublieraient accidentellement de participer au *Denier* ;
- Il facilite enfin la **vie** des donateurs. Une fois que le prélèvement est mis en place (mensuel ou trimestriel), il est possible de le modifier ou de le suspendre à tout moment, en fonction des aléas de la vie.

Comment donner ?

Pour le *Denier de l'Église*, il y a plusieurs moyens :

- par **chèque**, à l'ordre de la *Paroisse Saint-Eustache-ADP*
- en **espèces**, à déposer à l'accueil de l'église *avec votre nom, prénom, adresse et éventuellement l'adresse électronique* – à moins que le don soit anonyme
- via **Internet**, en allant sur le site de la paroisse : www.saint-eustache.org, en cliquant sur l'image « Si l'Église peut tant vous donner c'est aussi grâce au Denier » à droite de l'écran (site sécurisé)
- par **prélèvement automatique** (en joignant un Relevé d'Identité Bancaire)
- par **carte bancaire via les bornes** disponibles dans l'église.

Comment suspendre ou modifier le prélèvement automatique ?

Sans avoir à fournir d'explication, par un simple courrier ou par un courrier électronique, il est possible à tout moment de :

- interrompre le prélèvement pour une certaine durée
- suspendre définitivement le prélèvement
- diminuer la fréquence, ou la somme prélevée
- augmenter la fréquence, ou la somme prélevée

Aucun choix n'est irréversible : cela permet à chacun d'adapter sa contribution.

Comment cela se passe-t-il ?

Pour des raisons de confidentialité, je traite personnellement votre participation, j'en accuse réception par un petit mot, ou par un coup de téléphone ou par un courrier électronique. Les dons sont transférés à l'Association Diocésaine de Paris (ADP), qui vous adresse le reçu fiscal. Avec l'envoi suivant de *Forum Saint-Eustache*, le journal de notre paroisse, le Père Nicholson exprime des remerciements personnalisés au nom de Saint-Eustache.

Je suis à votre disposition pour toute question particulière concernant le *Denier de l'Église*. Il est possible de me contacter par courrier, par courrier électronique : denier@saint-eustache.org, ou bien en laissant un message téléphonique (01 42 36 31 05), précisant bien que cela concerne le *Denier de l'Église* et en laissant vos coordonnées (tél., adresse ou adresse électronique) pour la réponse.

N'hésitez pas à me rencontrer, en prenant rendez vous, je suis présente à la paroisse du lundi au vendredi. Certaines périodes sont plus chargées que d'autres, en particulier à la fin de l'année civile. Merci d'avance de votre compréhension !

Mme Mairé Palacios, responsable du *Denier de l'Église de Saint-Eustache*